



**Appel à candidature pour la sélection d'un cabinet d'audit
pour la vérification des dépenses du projet FoodLAND
financé par l'Union européenne dans le cadre du programme-Cadre
Européen de Recherche et d'Innovation H2020**

L'Institut National Agronomique de Tunisie et l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem, en qualité de coordinateurs nationaux du projet « FoodLAND » (Food and Local, Agricultural and Nutritional Diversity) | Convention de Subvention N° 862802 | Budget total de l'INAT et de l'ISACM: 359 423.75 € | Durée du Projet : 48 mois "01 Septembre 2020-28 Février 2025" financé par le Programme-Cadre Européen de Recherche et d'Innovation (Horizon 2020 | H2020), se proposent de lancer une consultation pour l'exécution de la tâche de vérification des dépenses et l'établissement des rapports d'audit sur les dépenses effectuées par les deux partenaires du projet INAT et ISACM durant la période d'exécution du projet qui est de 54 mois à partir du 01/09/2020.

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable souhaitant déposer leurs candidatures et qui doivent obligatoirement faire partie de la **liste annexée** à cet avis, sont priés de consulter les **Termes de Référence de sélection d'un auditeur externe** qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Procédure de soumission

Les experts-comptables et les bureaux d'expertise comptable intéressés peuvent déposer leurs dossiers de candidatures sous plis fermés au nom du Directeur Général de l'Institut National Agronomique de Tunisie, et ce au plus tard **le 26 Février 2025 à 12:00** directement au bureau d'ordre de l'Institut National Agronomique de Tunisie sis au 43, Avenue Charles Nicole, 1082 Tunis- Cité Mahrajène, et portant la mention suivante :



“APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION D'UN AUDITEUR

EXTERNE POUR L'AUDIT DES DEPENSES DU PROJET

FoodLAND (Food and Local, Agricultural and Nutritional Diversity) |

Convention de Subvention N° 862802 ”.

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation. »

L'expert-comptable ou le cabinet d'expertise comptable sélectionné sera appelé à signer avec l'INAT et l'ISACM une convention décrivant les procédures d'exécution de la tâche de vérification des dépenses, les échéances des rapports d'audit, ainsi que les modalités de paiement des honoraires.

**La coordinatrice du projet
Faten Khamassi**

**Le Directeur de l'INAT
Ghazi Krida**

Le Directeur Général de l'Institut National
Agronomique de Tunisie

Signé: Ghazi KRIDA